

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 mars 2019

Pierre Zapf, président, ouvre l'assemblée générale à l'Auberge communale de St-Légier à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux 13 membres présents.

Se sont excusés : Ernest Boget et Norbert Walti, André Guex.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2017

Le procès-verbal est disponible sur le site internet : <http://www.gaps.ch/pv.php>. La lecture du document n'est pas demandée, il est adopté à l'unanimité sans modification.

2. Rapport du Président

Depuis notre dernière assemblée générale, votre comité s'est réuni à 5 reprises. L'entrée au comité de Mmes Monica Simonet et Florence Tinguely a nécessité un effort de clarification de notre mouvement, plus particulièrement en ce qui concerne notre site internet.

Grâce aux efforts conjugués de notre webmaster Robert Gilliéron que je remercie chaleureusement et également de Monica Simonet, notre site internet est maintenant à jour et je vous invite à le consulter.

Je remercie aussi tout le comité pour sa disponibilité et sa volonté de préserver notre environnement.

Sinon, il n'y a pas eu d'éléments marquants à signaler concernant la parcelle de Pré-au Blanc proprement dite. Mais aux alentours, comme vous le savez, les choses bougent avec les projets de densification de la zone industrielle de Rio Gredon et le plan d'affectation de la Veyre-Derrey.

Mme Monica Simonet et M. Yves Filipozzi sont intervenus au conseil communal en décembre 2017 et en mai 2018 lors de la présentation des préavis. Vous pouvez trouver des extraits de ces interventions sur le site.

Voilà, il me reste à souhaiter le meilleur avenir pour cette parcelle Pré-au-Blanc, qu'elle reste verte pour toujours.

3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes

Comptes de l'association - exercice 2017 :

Florence Tinguely nous présente son rapport (version complète voir annexe)

Le solde du compte 18-5957-9 s'élève à Fr. 6'913.75 au 31.12.2017.

Le solde du compte e-deposito 92-201173-8 s'élève à Fr. 14'369.75 au 31.12.2017.

L'année se solde avec un excédent de sortie de Fr. 23.25.

Monsieur Roger Carrard intervient pour faire des remarques et poser plusieurs questions concernant ces comptes.

Explication : Le mauvais résultat en 2017 est dû à des rentrées de 11 cotisations sur ~150 membres seulement. Il est difficile de vérifier à présent si certaines de ces cotisations ont été

versées en début 2018 seulement. Nous comptons en effet un petit nombre de membres cotisants (46 en 2018), mais le comité préfère garder un carnet d'adresses bien fourni plutôt que de faire pression sur ses membres. Si un nouveau projet comme Lémanparc était à l'horizon, nous verrions sûrement renaître leur motivation.

Monsieur Roger Carrard relève que la proposition faite en 2014 d'éditer un Flyer n'a pas été réalisée par le comité. Explication : Une telle action est liée à des frais et n'a un effet positif que si des slogans percutants y figurent. Or, la situation tranquille actuelle lui semble peu propice pour gagner de nouveaux membres.

Monsieur Roger Carrard soulève aussi la problématique de frais importants liés à la transmission de courriers par la poste. Explication : Malheureusement, seulement environ 30 personnes nous ont transmis une adresse e-mail.

Comptes de l'association - exercice 2018 :

Le solde du compte 18-5957-9 s'élève à Fr. 7'922.85 au 31.12.2018.

Le solde du compte e-deposito 92-201173-8 s'élève à Fr. 14'369.75 au 31.12.2018.

L'année se solde avec un excédent de recettes de Fr. 1'009.10.

L'assemblée remercie Robert Mansourian qui s'est occupé des écritures 2017 et Florence Tinguely pour la reprise des comptes et tout le travail effectué en 2018.

Rapport des vérificateurs

Monsieur Jacques Guelpa, qui a contrôlé les comptes avec Pierre-Alain Poletti (absent), nous fait part de leurs observations selon lesquelles les comptes sont tenus de façon irréprochable.

L'assemblée donne décharge aux caissiers et aux vérificateurs.

Robert Gilliéron nous informe qu'il a, jusqu'à présent, réglé les factures pour le nom de domaine et l'hébergement de notre site internet directement, en considérant qu'il s'agissait de sa cotisation plus un don. De ce fait ces frais ne sont pas apparus dans les comptes. Dorénavant, il transmettra les factures pour notre site au caissier. Ce dernier devra simplement faire un équilibre dans les comptes en comptabilisant au débit les deux factures de VTX, soit CHF 15.00 et CHF 120.00, et comptabiliser au crédit une cotisation de CHF 30.00 et saisir le solde de CHF 105.00 dans les dons.

Pour donner suite à une demande de Monsieur Roger Carrard, Robert Gilliéron sortira les statistiques des visites récentes de notre site internet.

4. Election du comité exécutif et des vérificateurs des comptes

Pierre Zapf informe l'assemblée de son départ de la commune et de ce fait de son retrait du comité et de la présidence.

Les membres restants du comité : Ernest Boget, Adelbert Bucher, Robert Mansourian, Max Muller, Florence Tinguely et Monica Simonet estiment pouvoir gérer les affaires à six, en tout cas pour l'instant.

Pierre Zapf présente la candidature de Monica Simonet pour la reprise de la présidence. En l'absence d'une autre proposition, la candidature de Monica Simonet est approuvée par acclamation.

Monica Simonet informe l'assemblée qu'elle est arrivée dans la commune de St-Légier en 2009 seulement. Elle connaît donc l'historique du GAPS uniquement à travers les écritures à disposition mais pense pouvoir s'appuyer sur l'expérience d'anciens membres du comité. En tant que Conseillère communale (depuis 2011) elle est à la source d'informations concernant de nouveaux projets qui pourraient éveiller notre attention. Elle souhaite préparer un plan d'actions pour pouvoir agir rapidement en cas de nécessité. Elle serait ravie de pouvoir compter aussi sur une collaboration avec Yves Filippozzi, qui siège dans des commissions locales et cantonales qui sont averties en primeur de nouveaux projets.

5. Information sur l'état actuel et le devenir du Pré-au-Blanc et environs

Pierre Zapf a essayé en vain d'inviter Dominique Epp, le Municipal en charge de l'Aménagement du territoire - transports publics, police des constructions pour nous donner des informations concernant les projets en cours dans la zone qui nous intéresse. Dominique Epp lui a expliqué qu'il ne peut pas nous donner des informations qui n'ont pas encore été révélées au Conseil Communal.

En lieu et place, Yves Filippozzi a accepté de nous faire part d'informations auxquelles il a accès en tant que membre de diverses commissions communales et cantonales.

La révision des plans d'affectation communaux est rendue obligatoire par l'entrée en vigueur de la LAT le 1er mai 2014. Les communes doivent respecter l'art. 15 LAT qui prescrit que la zone à bâtir doit être dimensionnée pour les besoins à 15 ans et réduite quand elle est surdimensionnée.

Les plans d'affectation communaux (PGA) doivent être rendus conformes à la 4e adaptation du plan directeur cantonal (PDCn), approuvée le 31 janvier 2018 par le Conseil fédéral.

La mesure A11 du PDCn détermine les possibilités de croissance pour les 15 prochaines années. Le redimensionnement se traduit par une révision du PGA, à soumettre à l'approbation du canton d'ici au 20 juin 2022. Et comme le PGA est fondé sur le plan directeur communal (PDCom), il n'y a pas d'alternative à réviser initialement le PDCom.

Le plan directeur communal (PDCom) a été approuvé par le Conseil d'Etat le 6 octobre 2004, soit il y a maintenant 15 ans. Or le plan directeur cantonal a été, lui, approuvé en 2008, soit postérieurement au PDCom. Sa 4e adaptation a été approuvée en 2018. Cela signifie d'une part que la planification communale n'est pas conforme au PDCn, et qu'en cela il n'est pas admissible de fonder de nouveaux projets sur une planification obsolète. D'autre part, compte tenu à la fois de sa validité révolue et de son contenu lacunaire, il est impératif de procéder à sa révision.

Le pôle de développement économique 10b, St-Légier-La Chiésaz, présente un périmètre réunissant La Veyre Derrey - Pré-au-Blanc - En Ferreyres - Rio Gredon - La Veyre - Fenil. En 2008, une étude territoriale stratégique (cf Promove) a mis en évidence la pollution du site. Au niveau des enjeux, il est insisté sur la nécessité d'une étroite coordination des développements des secteurs en relation avec un réseau d'accessibilité multimodale.

Impacts prévisibles :

- Infrastructures routières en dépassement des limites de capacité*
- Augmentation des nuisance sonores pour les riverains*
- Augmentation significative des émissions de polluants de l'air*

Objectifs définis :

- réduire les immiscions de polluants atmosphériques en dessous des valeurs OPair (Ordonnance sur la protection de l'air).*
- ne pas péjorer la situation sur les axes actuellement non conformes à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit).*

Le droit a prévu un remède à cette situation peu enviable : plan de mesures au sens de l'art. 44a al. 1 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), ou plan OPair (à l'exemple du projet d'agglomération Lausanne-Morges -PALM-). Cette problématique était déjà soulevée dans l'arrêt du 17 janvier 2001 du TF relatif au PPA Pré-au-Blanc. S'agissant du Pré-au-Blanc, je rappelle qu'il permet 1'300 pp (places de parc ?).

Dans le même pôle, Merck dispose déjà de 260 pp à Fenil, et a soumis en 2018 à l'enquête publique un projet d'extension de 340 emplois et 230 pp.

Conséquence évidente de l'absence de toute coordination, ces véhicules traversent les quartiers d'habitation de St-Légier. Rappel utile : les charges de trafic induites se cumuleront évidemment à l'anarchie d'aujourd'hui.

Les préavis municipaux traitant de la ZI se réfèrent à Rivelac, mais omet de préciser que ce mauvais projet d'agglomération est mort-né dans la mesure où la Confédération a estimé que

l'ampleur de ses lacunes justifiait de n'accorder aucune subvention. Il n'a aucune légitimité démocratique et politique.

La situation pour le Pré-au-Blanc est la suivante : Le propriétaire, toujours la Migros, pourrait en principe encore exécuter son projet de 1997. Mais elle a préféré augmenter sa présence dans la ville de Vevey plutôt que dans les hauteurs, à St-Légier. Elle garde cette parcelle stratégique, car de cette façon, aucune autre entreprise concurrente ne peut s'y mettre.

Pour terminer, Yves Filippozzi relève que la Municipalité communique très peu et ne révèle pas volontiers ses intentions. Lorsque les projets sont présentés au Conseil Communal, il est trop tard pour les modifier. Enfin, il regrette le manque d'écoute accordé par la Municipalité à l'opinion de la population.

Pierre Zapf remercie Yves Filippozzi pour ses précieuses explications.

Lors des discussions sur le Préavis concernant la « Demande d'un crédit d'étude pour la planification du site stratégique de la Veyre et le plan d'affectation « A la Veyre-Derrey » » Monica Simonet a demandé si une étude coordonnée avec le canton, responsable de la route du Rio Gredon et du Giratoire de Genévrier était engagée. Le Syndic Alain Bovay a admis qu'il n'y avait pas de convergence avec l'Etat de Vaud pour l'implantation d'un barreau routier qui permettrait de soulager la circulation, notamment le transit dans le quartier du Fenil et au Giratoire du Genévrier.

On ne peut que constater que la priorité de la Municipalité est la construction tous azimuts et que des études sur la mobilité et un désengorgement de nos routes ne vont pas de pair. Les automobilistes commencent à éviter les bouchons dans ce secteur aussi en empruntant le chemin du Genévrier.

6. Propositions individuelles et Divers

D'emblée, Monica Simonet profite de cette occasion pour remercier Robert Gilliéron qui s'est beaucoup investi pour donner un nouveau souffle à notre site internet, et Pierre Zapf pour ces deux années de présidence en leur remettant un set de dégustation de bière Dr.GABS, brassée à Pidoux.

Roger Carrard suggère que le comité prenne contact avec Claude Schwab qui s'est, ces derniers temps, exprimé contre la frénésie de construction de notre Municipalité. Il souhaite aussi que le comité fasse appel à la Municipalité pour qu'elle organise une séance dédiée à l'écoute des attentes de la population. Il désire que davantage d'informations sur les intentions des autorités soient dispensées.

La parole n'est plus demandée.

Pierre Zapf remercie tous les participants pour leur présence et pour leur engagement au profit de notre association.

La séance se termine vers 21h30. Les personnes présentes sont conviées à prendre un rafraichissement voir partager un verre dans la convivialité.

St.-Légier, le 30 mars 2019

La secrétaire

Le Président



Monica Simonet



Pierre Zapf

Annexe

Vérification et commentaires des comptes 2017 et 2018

Année 2017

La gestion des comptes pour le GAPS a été assurée jusqu'au 31.12.2017 par M. Robert Mansourian.

Frais

Les frais de gestion du compte Postfinance se sont élevés à Fr. 60.- à cela s'ajoute les frais pour versement au guichet de Fr. 6.- soit un total de **Fr. 66.-**.

Les frais d'envoi pour l'assemblée générale se sont élevés à Fr. 130.90, les frais de bureau à Fr. 16.35 et frais pour l'Assemblée générale à Fr. 240.-, soit un total de **Fr. 387.25**.

Encaissements

Les cotisations n'ont pas été demandées toutefois, 11 personnes ont versés une cotisation soit un montant de **Fr. 360.-** a été encaissé et un don de **Fr. 70.-** a été versé.

Il n'y a pas eu d'intérêts pour les 2 comptes postaux.

Le solde du compte 18-5957-9 s'élève à **Fr. 6'913.75** au 31.12.2017.

Le solde du compte e-deposito 92-201173-8 s'élève à **Fr. 14'369.75** au 31.12.2017.

L'année se solde avec un excédent de sortie de **Fr. 23.25**.

Année 2018

M. Robert Mansourian a remis la gestion des comptes à Florence Tinguely

Frais

Postfinance a modifié ses conditions pour l'encaissement de la gestion des comptes associations. Il a été prélevé, le 31.01.2018, Fr. 60.- pour gestion du compte de l'année 2017. Le 31.03.2018, un montant de Fr. 15.- a été prélevé pour janvier à mars 2018 et ensuite, un montant de Fr. 5.- par mois est prélevé.

Les frais de gestion du compte Postfinance se sont élevés à Fr. 120.- à cela s'ajoute les frais pour versement au guichet de Fr. 10.50 soit un total de **Fr. 130.50**.

Les frais d'envoi pour les cotisations se sont élevés à Fr. 122.40, les frais de bureau à Fr. 394.-, soit un total de **Fr. 516.40**.

Encaissements

46 personnes ont versé la cotisation soit un montant de Fr. 1'380.- auquel s'ajoute Fr. 6.- versé par quelques personnes qui ont effectués un paiement à la Poste, soit un total de **Fr. 1'386.-** a été encaissé et des dons pour un montant de **Fr. 270.-** ont été encaissés.

Il n'y a pas eu d'intérêts pour les 2 comptes postaux.

Le solde du compte 18-5957-9 s'élève à **Fr. 7'922.85** au 31.12.2018.

Le solde du compte e-deposito 92-201173-8 s'élève à **Fr. 14'369.75** au 31.12.2018.

L'année se solde avec un excédent de recettes de **Fr. 1'009.10**.

22.02.2019/Florence Tinguely